



Dégradation de véhicule accidentel

Par **Nanou**, le **07/06/2011 à 10:11**

Bonjour, rnj'ai accidentellement donné un coup de portière a une autre voiture ,par chance la propriétaire du véhicule n'a pas voulu faire de constat, peut-elle changer d'avis et porter plainte avec mon numéro d'immatriculation? Et si oui qu'est-ce que je risque et comment cela se passe-t-il?

Par **chris_idv**, le **07/06/2011 à 10:19**

Bonjour, rn
peut-elle changer d'avis et porter plainte avec mon numéro d'immatriculation?
rn
Et si oui qu'est-ce que je risque et comment cela se passe-t-il? rn
Dans le pire des cas un dépôt de plainte pour dégradations avec délit de fuite sera fait contre vous (ce qui est peu plausible s'il s'agit d'un choc lors de l'ouverture d'une porte). rn
Cordialement,

Par **Nanou**, le **07/06/2011 à 11:03**

Merci pour votre réponse qui a l'air plutôt rassurante. Et combien de temps elle a pour porter plainte si l'envie lui prend ?